

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

1848

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Cartigny

du 27 juin 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Cartigny, du 6 juin 1979 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

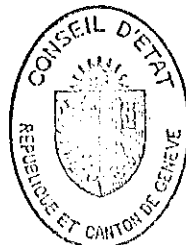
CV 58432 - Chemin des Journaliers (passage utilisé autrefois par les journaliers se rendant aux champs).

au chemin vicinal partant du chemin de la Bergerie et aboutissant à la rue du Pré-de-la-Reine.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1979.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Travaux	3 ex.
Police	2 ex.
Finances	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BII	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni